



## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE 10 mai 2023

La séance est ouverte à 20h15 par [Monsieur Gilles Nagloo](#), Président du Conseil communal.

L'appel nominal fait ressortir la présence de 39 conseillers, 3 personnes excusées et 1 personne non excusée. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée, au public ainsi qu'à la Municipalité. Il adresse ses félicitations à M. Jean-Marc Chavannes pour son élection à la Municipalité ainsi qu'à Mme Aurélie Tulot pour son élection à la Syndicature.

### 1. **Adoption** de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

### 2. **Adoption** du procès-verbal de la dernière séance du 7 décembre 2022

Adopté tel que présenté avec prise en compte de la remarque de Monsieur Blanc.

### 3. **Assermentation** de nouveaux conseillers

Le Président invite [Roland GUEX](#) à venir devant l'assemblée pour entendre la lecture du serment auquel il promet. Il est applaudi par l'assemblée.

### 4. **Nomination complémentaire**

Un poste à la Commission des finances est à pourvoir.

Au nom du GDSR, [Madame Sophie Goehargi](#), Conseillère, propose [Madame Micheline Pillet-Caille](#).

Micheline Pillet-Caille étant préalablement suppléante ;

Le poste du suppléant est donc à pourvoir.

Au nom du GDSR, [Mme S. Geohargi](#), Conseillère, propose [Monsieur Valmir Mustafa](#) à la Commission des finances.

Ils sont applaudis par l'audience.



## 5. Communications du bureau

Le poème de démission de [Monsieur Alexis Arnaud](#) est lu et applaudi. À la suite de sa démission, un siège est vacant pour le GDSR.

Le Président rappelle que le prochain Conseil aura lieu le 14 juin 2023

Il informe que la direction des écoles a été contacté concernant le projet de faire vivre l'expérience d'un Conseil communal aux élèves. Ceci sera remis à l'année prochaine.

Dans le but de faciliter l'envoi des documents, le Bureau consulte le Conseil communal pour savoir si quelqu'un ferait objection à l'envoi électronique exclusif des préavis, en excluant les documents plus conséquents qui nécessitent de l'annotation et une lecture sur papier comme la Gestion. Aucune objection n'est prononcée.

## 6. Préavis No 17-23 relatif à une demande de crédit complémentaire concernant les travaux d'aménagements liés au giratoire des Vernes sur la RC 780.

Rapport de la Commission lu par [Monsieur Jean-Claude Guillemin](#), Conseiller qui demande d'accepter les conclusions de ce préavis tel que présenté.

Rapport de la Commission des finances lu par [Monsieur Raphael Buchs](#), Conseiller qui demande d'accepter les conclusions de ce préavis tel que présenté.

[Monsieur Thierry Blanc](#), Municipal, commence par remercier les deux Commissions pour les échanges et de l'écoute lors des séances en commun qui a permis à tous les commissaires de comprendre l'ensemble des volets. Au niveau des chiffres, il explique que le but de la municipalité n'était pas d'abreuver le préavis de tableaux et de décomptes finaux et de résultats d'exercices, ceux-ci ont plutôt été présentés aux Commissions. Les chiffres qui sont indiqués dans le préavis divergent, car certaines charges ont été inscrites dans les charges 2022 et ne font pas partie du présent budget. Il y a également des imprévus au budget initial qui sont des frais annexes et ne sont pas précisément lié à la création du giratoire, comme pour le biotope des crapauds et le démontage des voies ferrées auxquelles la société a participé à la hauteur de 50%. Un fractionnement de parcelle a également dû être pris dans le cadre de la création du giratoire. Il rappelle au Conseil que dès que le dépassement a été constaté, la Commission de l'urbanisme a été convoquée, mais il demeurait trop tôt pour afficher un montant au Conseil avant l'exercice.

[Monsieur Florian Ecoffey](#), Conseiller, questionne 11'800 CHF pour l'évacuation du remblai qui a été mis en place par les propriétaires de la parcelle sans autorisation ni enquête publique, alors qu'il est bien indiqué que la municipalité ne peut être tenue responsable de ce remblai. Aussi, il demande si des charges foncières ont été inscrites pour les frais du giratoire et enveloppées dans le préavis ou s'il s'agit de charge foncière qui n'ont rien à voir avec le giratoire, mais avec les Vernes



M. T. Blanc, Municipal, répond au sujet du remblai qu'effectivement la municipalité ne souhaite pas payer cette facture sans broncher. La municipalité fait la banque dans ce cas, puisqu'il n'y a pas de raison que l'entreprise chargée des travaux ne soit pas honorée, avant de risquer de bloquer l'ensemble des travaux pour ces 11'800 CHF. Monsieur Raymond Michel en a été avisé, mais pour le moment la municipalité se concentre sur les échéances, conventions, et servitudes liées aux routes de dessertes, et ensuite voir au remboursement de cette facture avec la personne concernée.

En ce qui concerne les charges foncières qui sont liées à l'ensemble des Vernes et c'est le Boursier communal qui a souhaité les faire passer dans le cadre du préavis 58-20, mais le plus gros du dépassement est dédié aux travaux du géomètre qui a fait le relevé de la lisière forestière que nous avons dû débroussailler avant d'effectuer les travaux à la demande du canton, ainsi que tous les piquetages liés au projet du giratoire qui nous amène à cette plu value. Aucun montant de ce giratoire ne se retrouve dans les charges foncières des Vernes.

#### Le Conseil communal de Roche

- Vu** le préavis municipal n° 17/2023 de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit complémentaire concernant les travaux d'aménagements liés au giratoire des Vernes sur la RC 780 ;
- Ouï** le rapport de la Commission chargée de l'examen de cet objet ;
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
- Décide**
1. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 179'234.70 pour finaliser les travaux ;
  2. D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la Trésorerie courante ;
  3. D'amortir le coût complémentaire de ces travaux en une fois par un prélèvement à la réserve « Travaux »

Les conclusions du préavis 17/23 sont acceptées à la majorité avec deux abstentions.



7. **Préavis No 18-23** relatif à une demande de crédit pour la rénovation de l'appartement à la rue des Salines 15. Rapport de la commission lu par **Madame Sophie Robert-Nicoud, Conseillère** qui demande d'accepter les conclusions de ce préavis tel que présenté.

Rapport de la Commission des finances lu par **Madame Lucette Marsoni, Conseillère** qui demande d'accepter les conclusions de ce préavis tel que présenté.

Les explications de la municipalité fournies par **Monsieur Julien Cattin, Municipal**, au sujet des offres fournisseurs qui ont été faites, et informe que si le préavis passe, ces devis seront et la municipalité n'hésitera pas à demander des offres complémentaires. Il admet que les travaux arrivent à un grand montant, mais qu'il y a énormément à faire, et que rien ne laisse croire que le montant sera dépassé. Il corrige que les volets ne seront pas remplacés, mais rénovés parce qu'ils sont toujours en bon état sauf pour la peinture qui est à refaire.

#### Le Conseil communal de Roche

- Vu** le préavis municipal N° 18/2023 de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit pour la rénovation de l'appartement à la rue des Salines 15 ;
- Ouï** le rapport de la Commission chargée de l'examen de cet objet ;
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
- Décide**
- 1) D'autoriser la Municipalité à rénover l'appartement à la rue des Salines 15 ;
  - 2) D'accorder à la Municipalité un crédit de Chf 202'950.- TTC ;
  - 3) D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante ;
  - 4) D'amortir le coût total de ces travaux en une fois par un prélèvement à la réserve «Domaine et bâtiment ».

Les conclusions du préavis 18/23 sont acceptées l'unanimité.



8. **Préavis No 19-23** relatif à une demande de crédit pour des réfections de chaussées le long de la RC780 et de la rue de la Gare. Rapport de la commission lu par **Monsieur Olivier Delacretaz, Conseiller** qui demande d'accepter les conclusions de ce préavis tel que présenté.

**M. T Blanc** remercie la Commission pour les échanges enrichissants et remercie également le technicien communal qui pour la rédaction du préavis a conduit une réanalyse de la route cantonale. Il précise que lorsqu'il est question des travaux de la gare des CFF, ce n'est pas seulement le bâtiment, mais également du rehaussement des quais qui devraient démarrer juin 2024. Comme les travaux devraient prendre environ une année et demie, l'idée est de ne pas déjà effectuer une réfection complète de la rue de la Gare tout de suite. Les offres ayant toutes été reçues, la municipalité est confiante que le budget ne sera pas dépassé.

Il ne faut cependant pas comparer ce budget avec 76 KCHF, car il faut encore inclure la signalisation qui devra être fait au carrefour Montjoux, et un poste divers imprévus qui sera bienvenu puisque certaines zones supplémentaires ont été évoquées le long de la RC780 qui pourrait être retouchés dans le cadre de ce budget.

**Monsieur Jean-Marc Ecuyer, Conseiller**, évoque son étonnement par rapport au fait qu'il s'agisse d'une route dite Cantonal, mais qu'il incombe tout de même à la commune de payer pour ses travaux.

#### Le Conseil communal de Roche

- Vu** le préavis municipal N° 19/2023 de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit pour des réfections de chaussées le long de la RC780 et de la rue de la Gare ;
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
- Décide**
1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 76'467.00 pour financer ces travaux
  2. D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante
  3. D'amortir le montant des travaux sur une durée de 20 ans pour la première fois en 2024

Les conclusions du préavis 19/23 sont acceptées avec un avis contraire



- 9. Rapport - Préavis No 16-23** de la Municipalité relatif au postulat de M. Mark Brissat au nom de l'Alternative Rotzérane « Pour une extinction partielle de l'éclairage public selon un horaire spécifique ». Rapport de la commission lu par [Madame Pilet-Caille, Conseillère](#) qui demande d'accepter les conclusions de ce préavis tel que présenté.

M. T. Blanc, [Municipal](#), souhaite répondre à deux observations qui ont été émises par la Commission et souhaite partager avec le Conseil ses réponses. La première étant que l'un de nos éclairages publics reste allumé la nuit et éclaire le passage piéton à l'entrée de la rue de la Gare semble vacillant, donc il a été commandé à la Romande Energie d'aller contrôler ce mat pour répondre à cette question. La deuxième était au sujet de la possibilité de faire correspondre l'extinction des lumières avec le dernier passage de train. Concrètement, selon le jour de la semaine, les derniers trains ne circulent pas aux mêmes heures, la municipalité n'a pas encore de réponse à cette demande, car il est impossible de régler un seul luminaire, mais chaque fois toute une zone, la question demeure à l'étude.

#### Le Conseil communal de Roche

- Vu** le rapport-préavis municipal N°16/2023, de la Municipalité au Conseil communal concernant la réponse au postulat de M. Mark Brissat, au nom de l'Alternative Rotzérane, intitulé « Pour une extinction partielle de l'éclairage public selon un horaire spécifique » ;
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
- Décide** de considérer comme réglé le postulat de Mark Brissat, au nom de l'Alternative Rotzérane, intitulé « Pour une extinction partielle de l'éclairage public selon un horaire spécifique ».

Les conclusions du préavis 16/23 sont acceptées à l'unanimité.



## 10. Communications de la Municipalité.

Madame Aurélie Tulot, Syndique, communique la nouvelle répartition des dicastères de la municipalité qui est disponible sur le site internet.

Elle ajoute que la municipalité est désormais complète et pourra œuvrer sur les projets fixés pour la nouvelle législature et des nouveaux qui arrivent au gré des évènements.

Au sujet de l'informatique, Mme Tulot est heureuse d'annoncer que le label CyberSafe, qui valide que la sécurisation est désormais optimale à la Commune après 18 mois de travail.

Monsieur Julien Cattin, Municipal, informe que la mise en place de la commande à distance est quasiment totalement effectuée. Il ajoute que le local voirie est désormais réaménagé également.

Mme Tulot, Syndique, souhaite faire part de son vœu qui est le suivant :

*« J'aimerais pouvoir renforcer le lien de confiance entre le Conseil communal et la Municipalité, par le passé il y a eu de la méfiance qui a pu se faire ressentir dû à un manque de communication ou de transparence, dorénavant, la municipalité souhaite travailler en toute transparence et mettre en place une communication qui est plus ouverte »*

Monsieur Jean-Marc Chavannes, Municipal, exprime être honoré de reprendre ses fonctions à la municipalité après ces deux années de calme.

## 11. Divers.

Le président donne la parole au Conseil.

Madame Robert-Nicoud, Conseillère, tiens à remercier ceux qui sont responsables de l'espace public cette année, car visiblement un effort a été fait pour éviter les tontes abusives et de laisser pousser les petites fleurs notamment dans le verger et salue le geste écologique.

Monsieur Olivier Delacrétaz, Conseiller, demande à la municipalité si c'était possible d'éviter que la route de l'Alex devienne un parking. Il demande aussi au sujet de ces places de stationnement derrière la Rotzéranne.

M. J. Cattin, Municipal, répond que pour la rue de l'Alex il y a eu effectivement de la flexibilité qui avait été donnée aux prestataires pendant les travaux pour s'y garer, mais seulement d'un côté, et ils ont dû intervenir pour cause d'abus à quelques reprises. Concernant les places derrière la Rotzéranne c'est souvent plus difficile à gérer surtout lorsque plusieurs d'entre elles sont immatriculées dans un autre pays, c'est d'autant plus difficile de verbaliser.

Monsieur Raul De Carvalho, Conseiller, dit se sentir un peu concerné, comme il doit y garer ses cars. Une demande a déjà été formulée pour demander à la commune s'il y avait un meilleur endroit pour garer les cars. Il tient également à préciser que ses places sont louées, et que la municipalité effectue correctement son travail quand lorsqu'une manifestation est organisée, on lui demande de les déplacer dans les temps.

Madame Micheline Pilet-Caille, Conseillère, informe qu'elle a constaté qu'une des places de parc avait notamment été habitée par un couple et leur chien, dans leur voiture et se demande si cela est autorisé.



M. J. Cattin, Municipal, répond que ce n'est pas autorisé et que la prochaine fois, si c'est annoncé dans les temps, il sera possible de faire quelque chose.

Madame Monica Lumbrici-Preite, Conseillère, partage avoir également eu connaissance de ce cas, mais qu'il se comportait de façon correcte, et qu'elle s'estime heureuse de ne pas avoir besoin de vivre comme eux.

Monsieur Elvis Ahmetovic, Conseiller, demande si ce n'était pas possible de veiller par la même occasion aux voitures qui se gare devant le tea-room, parfois même dans le giratoire et sur le passage piéton.

M. J. Cattin, réponds que ce sont des cas difficiles à gérer puisqu'ils sont là pour très peu de temps, donc il faut encore arriver au bon moment pour les attraper.

Monsieur Mark Aeberhard, Conseiller, souhaite la bienvenue au nouveau Municipal. Il questionne ensuite l'intérêt de convoquer la Commission des finances sur des préavis de demande de crédit complémentaire.

Monsieur Gilles Nagloo, Président, répond que c'est une question qui a effectivement été posée et évaluée au Bureau. Les préavis avec des montants conséquents et le fait de mettre la CoFi peut donner du poids au préavis, soit au rapport de commission, soit au deux, l'idée n'étant pas de dépenser pour aucune raison justifiée.

Mme A. Tulot, Syndique, trouve intéressant comme décision pour des montants conséquents qui ne figurent pas au Plan des investissements. Elle trouve également intéressant de mettre les deux, Commission nommée plus Commission des finances, de cette façon la municipalité a dix Conseillers, à qui l'ensemble du projet peut être présenté, volet, finance, volet technique, ce qui crée une dynamique, plus de questions, et contribue à renforcer les liens entre la Municipalité et le Conseil communal.

Monsieur Jean-Marc Ecuyer, Conseiller, remarque que les lumières restaient allumées la nuit au collège des Salines.

M. J. Cattin, Municipal, répond que des luminaires ont été remplacés, avec ces problèmes de bruits et des clignotements insupportables de ceux-ci, et qu'à la suite de ça des détecteurs de mouvement, probablement trop sensibles ont été ajoutés.

Monsieur Valmir Mustafa, Conseiller, remarque qu'au Grand-Cerclet certains véhicules sont trop gros pour pouvoir s'y garer selon lui et gêne le passage. Il demande si c'est possible de faire quelque chose pour les véhicules qui débordent sur la voie publique

M. J. Cattin, Municipal, répond qu'il regarde ce qu'ils peuvent faire.

**Sans autre intervention, et suivant le contre-appel, la séance est levée à 22h.**

  
Le Président

CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE



  
La Secrétaire